



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

MISSION FORMATION
CONTINUE ET APPRENTISSAGE

COMPTE RENDU DU COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Séance du mardi 23 avril 2024

Présents :

Monsieur Thierry Gayraud, le directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage,
Monsieur Sébastien VINCENT, le directeur adjoint de la Mission Formation Continue et Apprentissage,

Monsieur Eric FRANKENBERG, représentant de l'IUT Paul Sabatier,
Monsieur Sylvain GALIER, représentant de la FSI,
Monsieur Jean Paul DOUTRELOUX, représentant de la F2SMH,
Monsieur Dominique SERCA, représentant de l'OMP,

Mesdames Sophie GARNIER et Béatrice VINCENT et Messieurs Bertrand ICHES et Nicolas RIVIERE,
responsables des filières de formation,

Monsieur Cédric TEYSSIE, représentant élu des personnels par et parmi les personnels d'enseignement au titre
de l'apprentissage

Madame Frédérique ALLARD, représentante élue par et parmi les personnels d'enseignement au titre de la
formation continue

Monsieur Cédric MONNA, représentant des personnels BIATSS, au titre de l'apprentissage
Monsieur Louis THOMAS, représentant des personnels BIATSS au titre de la formation continue

Monsieur Christian BORRA, représentant des organisations professionnelles de salariés – CFE CGC
Monsieur Marc COLOMBANI, représentant des organisations professionnelles de salariés – FO

Excusés :

Monsieur Vincent PAILLARD, vice-président en charge de la formation ou son représentant,
Madame Clara FOURNIER NOEL, directrice adjointe de la Mission Formation Continue et Apprentissage,
Monsieur Philippe BERGALET, représentant des organisations professionnelles d'employeurs – MEDEF,
Madame Nicole BAROLLO, représentante des organisations professionnelles d'employeurs – France Chimie,
Messieurs Philippe MENINI et Nicolas CARRERE, chargés de mission à la Mission Formation Continue et
Apprentissage

Invités :

Madame Hélène RESSAULT, directrice administrative de la Mission Formation Continue et Apprentissage,
Monsieur Damien BOUMLIL, responsable du pôle finances de la Mission Formation Continue et Apprentissage,
Madame Touria DRIOUACH, assistante de direction de la Mission Formation Continue et Apprentissage
Madame Maud LE HUNG, VP déléguée Orientation et Insertion Professionnelle

Ordre du jour :

I.	Election du président du COS CP parmi les personnalités extérieures	3
II.	Présentation de l'équipe de Direction	3
III.	Point Finances	5
IV.	Présentation du BPF (Bilan Pédagogique et Financier)	6
V.	Questions diverses	7

Présentation de l'Ordre du Jour.

I. Election du président du COS-CP parmi les personnalités extérieures

Présentation de la MFCA et de ses statuts

Appel à candidature aux personnalités extérieures pour désignation d'un président de séance.

Un espace sera créé pour avoir accès aux documents relatifs au COS-CP.

Les actions à mener seront décidées durant les Conseils et les COS-CP et seront ensuite votées en Conseil d'Administration de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier.

La stratégie de la MFCA doit être en accord avec le monde socioéconomique.

Présentation des articles des statuts de la MFCA relatifs aux Conseils et COS-CP.

Le rôle du président de séance :

- Préside le conseil
- Participe à l'élaboration de l'ordre du jour du COS-CP
- Participe à la stratégie déployée par la MFCA (lien offre de formation / monde socioéconomique).

Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en relation les étudiants avec les offres de formation proposées. Le but étant d'obtenir une insertion professionnelle, l'offre de formation ne peut s'élaborer sans le monde socioéconomique.

Appel à candidature :

La désignation d'un.e président.e se fera au prochain COS-CP. Cela fera partie de l'ordre du jour lors du prochain comité. Les différentes personnalités seront informées du rôle et de l'implication attendue de la personne qui présidera les séances.

Présentation de l'organigramme

II. Présentation de l'équipe de Direction

- Directeur de la MFCA : Thierry GAYRAUD
- Directeurs Adjoins :
 - Sébastien VINCENT (IUT)
 - Clara FOURNIER NOEL (FSI)
- Directrice Administrative : Hélène RESSAULT
- VP délégué FTLV (UT3) : Nicolas CARRERE (Santé)
- Chargés de mission :
 - Sandra JOFFROY (F2SMH) : Communication.
 - Fabyenne BORLOZ (IUT) : Référente Handicap auprès du CFA
 - Philippe MENINI (FSI) : Chef de projet FCA Manager, l'outil logiciel de référence concernant la gestion des formations.

Les tâches et contraintes du CFA sont importantes. La MFCA représente le plus grand CFA de la région. Il a été souhaité de faire une véritable équipe en plus des équipes du personnel administratif.

Explications et compétences des chargés de mission de la MFCA. (cf : power point)

Sandra JOFFROY : La particularité du CFA est que depuis 2011 il existe des conventions de partenariats avec le monde de la Défense (formation unique en France).

Depuis 12 ans, un panel de candidats professionnels est très important.

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr

118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Il y a également d'importantes actions à mettre encore en place, notamment au niveau administratif. De plus, la communication est importante : il est primordial de mettre en avant les formations qui ne sont pas connues.

Les actions qui sont en cours à la MFCA :

La MFCA constitue un élément qui permet à l'Université de bénéficier de recettes élevées.

1) La VAE : faut-il la développer ?

Le service de la MFCA pense qu'il est nécessaire de développer la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) et reviendra vers les membres du Comité pour avoir leurs avis sur la question.

Marc COLOMBANI : L'Université doit avoir un rôle pour proposer la VAE.

Sébastien VINCENT : Une réforme de la VAE est en cours. Les formations proposées par le processus de VAE sont sur un portail particulier (France VAE) qui est actuellement en état d'expérimentation. A ce jour, nous ne savons pas si toutes les formations seront sur le portail concernant la VAE. L'aspect financier autour de la VAE se pose également.

Sylvain GALIER : L'Université doit proposer des outils pour le développement de VAE.

L'objectif est d'avoir cette réflexion et d'être plus actif au niveau de l'accompagnement. Avec la réforme apparaît la notion d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP). Pour le moment l'Université n'est que simple certificateur.

Ainsi, relancer la réflexion au sujet de la VAE, paraît avoir du sens.

La VAE est aujourd'hui difficile pour les équipes pédagogiques, notamment avec le changement dans les IUT (création du Bachelor Universitaire de Technologie).

Louis THOMAS : Il serait intéressant de revoir les manières de communiquer.

La VAE n'est pas le domaine qui apporte le plus d'argent. C'est un domaine qui est en constante évolution. Il faut donc réfléchir pour savoir comment communiquer là-dessus. Il y a actuellement 40 étudiants à la MFCA inscrits dans le cadre d'une VAE.

Marc COLOMBANI : L'Université Toulouse III – Paul Sabatier est la mieux placée pour développer la VAE. L'Université doit porter le drapeau ; sachant que la VAE a un avenir très important.

Sandra JOFFROY : Le vocabulaire utilisé n'est également pas clair pour le public en fonction de certains secteurs publics et privés.

De plus, la VAE ne fait actuellement pas partie de la culture au sein du secteur public.

Aussi, une prise en charge individuelle est souvent requise. Il est également important d'accompagner ce type de public et d'aménager les formations.

En outre, la VAP, Validation des Acquis Professionnels n'est pas connue.

Enfin, l'accès à ce type de dispositif comprend des conditions d'accès qui sont importantes. Il y a ainsi, à nouveau, un côté négatif qui s'ajoute de non adaptation au public.

Béatrice VINCENT : Les responsables de formations doivent compléter des dossiers de plus en plus complexes et les responsables pédagogiques ne sont pas accompagnés là-dessus. Cela demande un travail lourd et conséquent. La charge administrative est également importante.

Louis THOMAS : VAP est aussi appelée VA85.

Il y a un peu plus de VAP que de VAE à l'Université mais ce n'est pas le même accompagnement.

La VAE n'avait pas une bonne image. Il y avait des processus plus longs.

Aussi, jusqu'en 2019, les processus étaient plus complexes, pouvant aller jusqu'à 3 ans pour l'étude des dossiers.

Fabyenne BORLOZ : VAP : Il y a un avis pédagogique en aval à prendre en compte et il est nécessaire que le responsable pédagogique soit d'accord pour développer la VAP.

Nicolas RIVIERE : Il faut également faire attention aux exigences demandées par certains responsables pédagogiques concernant les conditions d'accès pour ce type de dispositif.

Sébastien VINCENT : L'objectif de la réforme est de réduire à 6 mois le parcours VAE. Aujourd'hui la MFCA est simplement certificateur. L'enjeu est de savoir si l'Université Toulouse III – Paul Sabatier se positionne en tant qu'architecteur de parcours pour éviter les échecs. Il est donc nécessaire de récupérer le rôle d'accompagnateur et d'éviter les refus des candidatures longues.

Frédérique ALLARD : Il y a un enjeu fort. Les modes de jugement rappellent la double peine imposée à ces personnes. Il est donc important de soutenir les équipes pédagogiques avec un travail qui impose un travail d'architecte et d'ingénierie. Les équipes ne peuvent porter cela toutes seules.

Il doit y avoir une reconnaissance pour les équipes de leur implication.

2) Développement de la Formation Continue et Apprentissage

Il est nécessaire de mettre en place des actions pour continuer ce développement. Exemple : créer des lieux de rencontres entre les entreprises et les responsables de formation. Un événement est prévu autour de cette thématique le 06 juin de 18h à 23h avec des professionnels du monde industriel et des équipes pédagogiques qui veulent promouvoir leurs offres de formation.

Sébastien VINCENT : Il faut continuer les chantiers au niveau du développement et accompagner les formations qui veulent développer l'alternance. Il est également intéressant de mettre en place un guide afin de suivre les différentes étapes en amont, pendant et après une formation en apprentissage.

Concernant les Formations Qualifiantes : Il convient d'explorer certains leviers, en lien avec les plans de compétences des entreprises. Il serait également intéressant de présenter les offres de formation de la MFCA auprès des OPCO (Opérateurs de Compétences). Il est également essentiel de faire ouvrir de nouveaux champs pour la Formation Qualifiante, notamment pour les formations éligibles au CPF.

La MFCA a désormais un référent mobilité internationale.

Concernant la qualité, la MFCA dispose du logo Qualiopi mais n'est pas explicitement certifiée Qualiopi, mais implicitement dans le cadre de l'évaluation Hcéres. La MFCA se trouve aujourd'hui en compétition avec les CFA privés qui sont certifiés Qualiopi. Il est donc important de faire une phase d'état des lieux puis une phase d'état de travail à mener dans le cadre de l'amélioration continue en terme de Qualité.

La MFCA fera un point au prochain COS CP des avancées au sujet des décisions, des actions et des idées qui auront été abordés durant le dernier COS CP.

III. Point Finances

Présentation des chiffres – « photo » qui date du mois d'avril 2024.

Des alternants ont été inscrits en plus depuis le mois d'avril 2024. Concernant les chiffres au sujet de l'Alternance, la MFCA compte actuellement près de 2500 alternants.

Louis THOMAS : Pour la VAE, 11 personnes sont inscrites mais les jurys vont se dérouler durant l'année.

Hélène RESSAULT : Les chiffres qui vont être amenés à changer concernent les inscriptions des Diplômes Universitaires et Diplômes Inter Universitaires ainsi que les inscriptions des Formations Qualifiantes. En effet, les inscriptions au sein de ces bureaux se font tout au long de l'année.

L'évolution au niveau des chiffres est positive, sachant que le chiffre d'affaires du service est de 25 millions d'euros, en termes de prévisionnel. La MFCA souhaite également permettre aux composantes de disposer de leur budget plusieurs mois avant afin d'utiliser les fonds.

1) Le Calcul des coûts de formation

Depuis 2017 les coûts de formation sont réévalués en tenant compte de l'inflation.

Il est souhaitable de mettre à jour les calculs des coûts de formation, démarche engagée par l'Université et qui est en cours.

Au sujet des niveaux des prises en charge : le coût a augmenté mais en parallèle il est nécessaire de faire des économies.

La MFCA aspire également à donner une meilleure possibilité de gestion de ses dépenses.

2) Virement aux composantes en début d'année : nouveauté 2024

Un virement des parts composantes et formation a été effectué en début d'année 2024 suivant un nouveau modèle financier basé sur le budget prévisionnel voté en CA en décembre 2023. Ce dispositif nouveau a été compliqué à mettre en place et a fortement sollicité les acteurs de ce changement tant au niveau central, qu'en composante et qu'à la MFCA.

Ce processus sera amélioré dans les années prochaines sur la base des éléments constatés. Une réflexion sur l'élaboration la plus ajustée possible doit être menée.

Louis THOMAS : Le budget santé au sein de la MFCA est fait différemment que les autres composantes. Cela se traduit par un écart qui est moindre sur le prévisionnel.

Bilan Pédagogique Financier (BPF) : Il y a une inadéquation entre la structure pédagogique et la structure financière.

La BPF a été fait sur l'exercice budgétaire de l'Université.

Vu l'évolutivité potentielle du budget entre le prévisionnel et le réalisé, le virement effectué correspond au prévisionnel moins une marge de sécurité de 15% et il est donc nécessaire d'attendre septembre pour pouvoir ajuster le virement final (en fonction par exemple du nombre final d'apprentis, des inscrits en FC ou FQ, des émargements...).

Il y a également une différence pour le reste à charge entre les grandes entreprises et les petites entreprises, les petites (moins de 250 personnes) étant dispensé du reste à charge selon les principes de la tarification votée en CA.

IV. Présentation du BPF (Bilan Pédagogique et Financier)

La MFCA est amenée à faire évoluer sa méthodologie de préparation du BPF 2023 par rapport aux exercices précédents. En effet, pour des raisons financières, l'objectif pour l'année universitaire 2023-2024 est d'établir le bilan sur une année globale avec toute l'année.

Ainsi, l'année 2023-2024 est basée sur l'année 2024 et la cohorte 2023-2024 passe en 2024.

L'avantage de ce système est de permettre que le prévisionnel soit sécurisé et donné très tôt dans l'année. En ouvrant les crédits en janvier, cela permet aux composantes de pouvoir dépenser leur budget en début d'année pour l'année. On évite ainsi de se retrouver avec des crédits inutilisés en fin d'année civile qui seraient alors déversés dans le fonds de roulement de l'Université puisqu'il n'y a plus possibilité de disposer de reliquats d'une année sur un autre.

Sandra JOFFROY : En septembre, le responsable de formation ne peut pas savoir s'il peut dépenser ou s'il doit dépenser sur le budget n+1.

Il faudra donc s'assurer de la compréhension de ce nouveau système auprès de tous les responsables de formation et auprès des directions de composante. La direction de la MFCA se charge de cette action à mener.

Les droits d'inscription sont faits dans la partie 2023 avec les apprenants 23-24. Donc les crédits formation sont connus dès que le nombre d'inscrits est fiabilisé.

La MFCA rémunère au service fait. Cette problématique d'année civile et d'année universitaire est compliquée à gérer, le logiciel SGCE étant lui conçu pour déterminer les services d'enseignement par année universitaire ce qui oblige à effectuer un calcul sur la base d'un prorata année N/année N+1, que le logiciel ne prévoit pas.

Les méthodes de calculs actuelles sont donc encore compliquées.

Comment gère-t-on l'année de transition ? Il existe, à ce jour, deux hypothèses de décompte des étudiants pour l'année civile 2023 sur laquelle porte le BPF à rendre (BPF2023):

- soit on compte seulement les apprentis de l'année 2022-2023 (coefficient 2/3) puisqu'on reporte du point de vue financier tout l'exercice 2023-2024 sur l'année civile 2024 qui fera l'objet du BPF de l'année 2024 (BPF2024) ;
- soit on compte les apprentis de l'année 2022-2023 (coefficient 2/3) et les apprentis de l'année 2023-2024 (coefficient 1/3).

Pour la MFCA, la version avec le plus d'apprentis est la plus pertinente, soit donc la 2^{ème} version. Les membres du COS-CP qui s'expriment sont d'accord avec cette proposition.

Vote : La version approuvée (celle avec le nombre d'apprentis le plus réaliste) du BPF2023 est mise au vote.

Vote : Unanimité.

NB : La direction de la MFCA mettra à disposition des membres du COS-CP cette version.

V. Questions diverses

Louis THOMAS : Où en sommes-nous concernant la recherche sur les représentants étudiants au sein du COS CP et du CONSEIL ?

Les représentants des stagiaires et apprentis seront désignés par les responsables des filières pour la rentrée 2024.

Fabyenne BORLOZ : Est-il possible de prévoir une représentation d'un étudiant en situation de handicap ? La présence d'étudiants pourrait amener une plus-value.

Une réflexion sera menée afin de savoir comment nous pouvons répondre à cette demande.

Frédérique ALLARD : Il serait bien d'associer les entreprises du monde coopératif à la MFCA.

Information de la direction : Des interrogations se posent actuellement sur les statuts de la MFCA. Si nécessaire, la MFCA proposera de réviser ces statuts à partir d'une discussion et d'un échange d'idées qui seront partagées en COS-CP.

Remerciements.

Fin de séance.